

PROCES VERBAL REUNION DU SYNDICAT ASL LA JOIE DE VIVRE

LUNDI 27 OCTOBRE 2014

Etaient présents : M. Jacques Frigiére - Pdt, M. Raymond Doumas - Vpdt, M. Michel Chautard, M. Michel Lecuyer, Mme Colette Remy - Secrétaire, M. Michel Maccary- trésorier absent excusé, M. Guillaume Gousien - co-loti invité à participer à la réunion pour donner un avis technique sur les travaux urgents envisagés sur les voies du lotissement.

Le Pdt ouvre la séance et donne la liste des points à l'ordre du jour.

1- **Point sur le procès ASL/SG** : La demande de provision sera évoquée au TGI le 18 novembre prochain. La SG a conclu à l'irrecevabilité de notre demande en raison de la péremption d'instance qui serait acquise car nos conclusions de septembre 2013, déposées à un moment où l'ASL était dépourvue de capacité à ester en justice, n'auraient pas interrompu la prescription.

En liaison avec le Pdt et M. Doumas, notre avocate va répliquer à cette argumentation que nous contestons.

2- **Cas de Mme [REDACTED]** : Elle fait l'objet d'une plainte déposée auprès du parquet de Toulon pour abus de confiance (détournement de 2000 euros prélevés sur la trésorerie de l'ASL pour des dépenses personnelles). Par ailleurs elle doit 700 euros à l'ASL, somme à laquelle elle a été condamnée par le TGI de Toulon dans le cadre de la procédure de référé engagée par Me Huertas pour récupérer les documents relatifs à la gestion précédente. Elle doit aussi 468,62 euros de cotisations + frais impayés. Elle fera l'objet d'une action judiciaire, selon la décision de principe déjà prise par le syndicat.

3- **Cas des époux [REDACTED]** : Pour des raisons obscures et incompréhensibles ils se refusent toujours à payer leur cotisation. Le syndicat décide que, faute par eux de satisfaire à la demande réitérée du Pdt, ils feront l'objet d'une action judiciaire.

4- **Affaire [REDACTED]** : Ils ont écrit au Pdt pour contester la convention notarié qu'ils ont signé alors même que, après une entrevue avec eux, ils semblaient d'accord pour régler les cotisations 2014, l'ASL acceptant de revoir à la baisse le montant des cotisations après décision de l'assemblée générale du lotissement. Le Pdt a de nouveau écrit et nous attendons la réponse. Ce point sera évoqué lors d'une prochaine réunion du syndicat, avant la fin de l'année

5- **Eclairage public** : Le Pdt expose les opérations de remplacement des lanternes et lampes faits et à faire, une mise aux normes s'imposant depuis peu.

6- **Travaux urgents à effectuer sur les allées et voie principale** : Le syndicat constate qu'il n'est plus possible d'attendre l'issue du procès pour entreprendre des travaux urgents de mise en sécurité, vu la rapidité avec laquelle la dégradation de l'ensemble se poursuit.

Sur l'allée Rellys, un risque d'effondrement étant apparu, des devis et avis techniques ont été demandés. Il en résulte que le mieux serait d'imperméabiliser une partie de la voie où une faille est apparue, le syndicat décide de faire les travaux selon le devis le moins cher, celui de l'entreprise Broccardo se montant à 12540 euros TTC.

Sur les autres allées et voirie principale il est décidé de combler un maximum de trous et d'ornières.

Après échanges de vues et avis technique de M Gousien il est convenu que le Pdt établira le détail des endroits où il faudra mettre du béton qui sera plus solide et durable que du goudron à froid, il prendra l'avis technique de l'entreprise Broccardo. Il faudra ensuite faire appel au volontariat des co-lotis pour répartir le béton aux endroits adéquats. Ces travaux devraient se dérouler en novembre prochain.

La Prochaine réunion des membres du syndicat aura lieu fin novembre, à la diligence du Pdt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.